

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CESOP

Du 5 décembre 2013

Le CA se tient à Meudon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9H45.

Etaient présents :

CA du CESOP :

Titulaires présents votants

Pascale BAUDOIN, Philippe DELOYE, Agnès FAVE, Pierre GIGAN, Isabelle GUINOARD, Constance IMAD, Nicole LETOURNEUR Denis SAVARY.

Suppléants présents votants

Pascale HAMMES (Gravereau)

Suppléants présents : Christine BALSAMO, Isabelle BUALE,

Invités :

Claire BERNARD, Renaud ROMAGNAN (CLAS Meudon).

Excusés :

Jean ABOUDARHAM (T), Vartan ARSLANYAN(S), Fabien FLOQUET(T), Corinne GRAVEREAU(T), Antonin GEOFFROY(S), Philippe LAPORTE(S), Jean-Pierre MICHEL(T), Jérôme PARISOT(CLE), Christophe TAFFOUREAU(CLAS Nançay).

1- Désignation du Président et du secrétaire de séance.

Président : Philippe DELOYE

Secrétaires de séance : Claire BERNARD, Nicole LETOURNEUR

Vote : unanimité

2- Approbation de l'ordre du jour

Questions diverses :

Livres de la bibliothèque du CLAS Paris.

Point information travaux commission communication.

Point sur commission vacances.

Moyennant ces ajouts.

Vote : unanimité

3 - Approbation du compte-rendu du 04/07/2013

Moyennant les corrections :

Chaque membre du CA doit apparaître selon sa position, titulaire ou suppléant. Si un suppléant vote pour un titulaire absent de même syndicat, le titulaire est mentionné.

Paragraphe 4 : Budget primitif

Remplacer le deuxième paragraphe par :

« Le financement des commissions aides et prêts a été rajouté cette année dans le budget puisque ces commissions existent. Il n'y avait pas eu de demandes pendant quelques années (pas d'assistante sociale). Il y a maintenant des demandes donc il faut reprendre le compte.

Dans le cas où la subvention de l'Observatoire n'était pas accordée dans sa totalité on pourrait réfléchir..... »

Vote : abstention : 2

Vote : 8 pour

4- Bilan partiel des commissions

Pascale Hammès demande que les documents soient adressés aux élus du CESOP avant la veille ou l'avant-veille de la réunion.

Denis Savary (trésorier) envoie au dernier moment car il estime qu'il s'agit d'une information et non un bilan. Il reçoit les éléments assez tard des commissions donc il préfère donner les infos les plus récentes. Il manque toujours des infos de la commission Enfance, pour les vacances il reste à dépenser 15000 euros.

Il reste des subventions à dépenser

Le CA approuve le budget tel qu'il est présenté

Vote : unanimité

Les subventions ne sont pas encore dépensées, les subventions des commissions vacances et enfance sont dépensées à 50%

le nombre de dossiers de ces commissions sont en chute libre.

D'ici la fin de l'année les subventions devraient être utilisées.

5- Point sur la commission voyage

Les voyages proposés par la commission n'ont pas abouti par manque de participants.

Le voyage axé sur l'Europe pour favoriser les moyens courriers coûtait plus cher. Les tarifs n'ont rien de comparable avec les autres destinations. Par ailleurs la concurrence internet est très dure. Le CESOP essaye de privilégier un aspect culturel, un service particulier et, voyager ensemble. Il faut faire un choix au niveau CESOP ne pourrait-on pas s'associer à un autre CE ?

Difficultés : les périodes sont trop proches des vacances d'été ce qui est trop lourd en trésorerie. Mais aussi géopolitique, climatique.

Il est possible d'étudier les prix groupes sur l'INVAC et autres catalogues. Mais il n'y a pas de prestation en plus qui apporte autre chose que des vacances classiques.

Il faudrait remonter le plafond du voyage.

6 – Salaires des personnels du CLE

Un Animateur non diplômé est payé actuellement 9,43euros brut de l'heure

Le SMIC va passer à 9,53 au 01 janvier 2014.

Il est proposé au vote une augmentation de 2% pour tous les salaires, rétroactif au 01/09/2013.

Vote : unanimité

7 – Tarifs CESOP-CLE

Augmentation de la borne minimum de 5% soit 4200 euros
Augmentation de 2% des tarifs

Vote : unanimité

8 – Compensation CESOP-CAES

Le montant de cette compensation sera d'environ 3500 euros.
Vote du principe

Vote : unanimité

9 – Grilles de subvention 2014

Budget :

Une demande de 143000 euros a été faite à l'Observatoire en juillet.

Suite à la réunion avec le président il s'en suit 11% de baisse ; compte tenu de cette baisse 127000 euros ont été accordés.

Cette subvention est répartie sur les commissions CLAS et CLE comme indiqué sur le tableau du budget.

Un effort est demandé par le président de l'Observatoire sur l'augmentation des cotisations.

Ce qui sera à voir dans un prochain CA.

Cependant il est toujours possible de revoir la subvention si des aides sont demandées.

Une assistante sociale est arrivée puis répartie ce qui laisse des dossiers en suspens.

Les augmentations de la grille de subventionnement des agents par le CESOP :

Il n'y a pas d'augmentation des quotients familiaux,

La proposition d'augmentation de 1% des plafonds est la suivante :

Commission enfance :

Le plafond du séjour d'un enfant de moins de 18 ans passe de 1077 à 1088 euros

Le plafond du séjour d'un enfant de plus de 18 ans passe à 542 euros

Le plafond du séjour d'un enfant de plus de 18 ans par an passe à 694 euros

Le plafond du séjour d'un enfant de moins de 18 ans par an passe à 1387euros.

Pour la commission vacances on ne modifie aussi que les plafonds :

Le plafond des vacances par an passe à 783,98 pour les agents MEN.

Le plafond des vacances par an passe à 342,6 euros pour les agents CNRS.

Commission des voyages :

Le plafond de la subvention des voyages des agents MEN par an et par personne passe à 967 euros.

Le plafond de la subvention des voyages des agents CNRS et des enfants et conjoints des agents MEN par an et par personne passe à 450 euros.

Le plafond de la subvention des voyages des conjoints et enfants CNRS par an et par personne passe à 213 euros.

Vote : unanimité

Annualisation de la cotisation sur l'année universitaire.

10 – Questions diverses

Point sur les travaux de la commission communication :

Le travail sur le futur site WEB nécessite un graphiste, la responsable du site n'est pas disponible pour le moment, donc les travaux vont être suspendus pour quelques mois.

Dans le cadre de la communication il est possible de faire un article de fond sur la convention enfance dans le BIOP, A. Fave propose de le transmettre.

Livres de la bibliothèque du CLAS Paris :

Que fait-on des ouvrages et des rayonnages qui ne servent plus ? Dans un premier temps il faut voir avec les CLAS Meudon et Nançay, s'ils sont intéressés

Point commission vacances :

Un constat : des dossiers annulés, des séjours moins chers sur internet, une subvention plus importante au CAES, des collègues mutés ;

La commission vacances se réunit au mois de mai. Le dépôt des dossiers se fait auprès de Claire Bernard.

Peut-on accepter un dossier qui demande une subvention vacances pour une cure et qui prend un logement à l'INVAC ? C'est possible si ce sont les ouvrants-droit qui font la démarche tant qu'ils peuvent le faire. Cette notion sera ajoutée au règlement intérieur.

Le premier arrivé est le premier servi à l'INVAC et maintenant avec les dates limites de la commission nous n'arrivons plus à avoir de place. La date de limite de dépôt subsiste l'année prochaine.

Il faudrait préciser sur l'affiche qu'il est nécessaire de déposer les dossiers le plus tôt possible. L'information se fait par voie d'affichage, par diffusion des catalogues dans chaque secrétariat mais il est possible d'aller directement sur le site internet.

A 12H03 la séance est levée.